

### Rapport d'activité 2023

Etudes	Travaux
Expertise de la qualité physique et des perspectives de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Grosne (71)	Travaux d'entretien de la Jussie
Etude pour la restauration écologique du seuil du Lavoir dans le bourg de Saint-Pierre-le-Vieux (ROE53604)	Travaux de gestion sédimentaire et de confortement de berge sur la commune de Sercy
Observatoire des assecs à l'échelle du BV Grosne	Travaux de mise en défens de la Guye et du Ru de la Feuillouse sur les communes de Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Huruge

### Financé par :



## Etude : *Expertise de la qualité physique et des perspectives de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Grosne (71)*

### Contexte :

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la restauration des cours d'eau de la Grosne pour l'atteinte du Bon Etat des eaux (SDAGE RMC) et la recherche d'une meilleure résilience des milieux aquatiques face au changement climatique.

### Objectifs de l'étude :

Teleos

EPAGE  
BASSIN VERSANT  
DE LA GROSNE

agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE

**Expertise de la qualité physique et des perspectives de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Grosne (71)**

Phase diagnostic (V.2 avril 2024)

Etude réalisée par Teleos :  
Pascale DESORGES

- Fournir une vision globale et objective de la qualité physique de la Grosne et de ces principaux affluents ;
- Apprécier les tendances évolutives compte tenu du dérèglement climatique en cours ;
- Caractériser les mécanismes d'altération et, si possible, d'en circonscrire les causes ;
- Proposer des principes d'actions intégrées à mener pour espérer des gains écologiques maximum en tenant compte des usages et des contraintes spatiales ;
- Evaluer les potentialités de récupération des fonctions écologiques des différents cours d'eau ou tronçon de cours d'eau ;
- Collecter les préoccupations, objectifs et éventuels projets de restauration des gestionnaires, des administrations et des usagers ;
- Dédire une stratégie de priorisation argumentée des cours d'eau, masses d'eau et/ou tronçons de la Grosne et de proposer un échantillon des linéaires à considérer comme à restaurer prioritairement.

Bureau d'étude mandaté : TELEOS SUISSE

Montant total de l'étude : 36 640 € HT soit 43 968 € TTC.

Statut : Réalisé

Financement : 70% par l'Agence de l'Eau RMC



## Etude : *Etude pour la restauration écologique du seuil du Lavoir dans le bourg de Saint-Pierre-le-Vieux (ROE53604)*

### Contexte :

La zone d'étude se situe dans le bourg de Saint-Pierre-le-Vieux sur environ 150 mètres, et plus précisément en amont et aval du seuil du lavoir. Les limites pourront être étendues après accord avec le maître d'ouvrage.

Ce seuil bétonné d'environ 1m30 de hauteur a été construit en travers de la Grosne pour alimenter le lavoir communal situé en rive droite. Aujourd'hui, le lavoir n'est plus utilisé mais la commune, qui est le propriétaire, souhaite le conserver avec sa prise d'eau dans un intérêt patrimonial.

Afin de limiter l'impact de l'ouvrage sur la montaison et dévalaison du peuplement piscicole, en 2011, avait été décidé d'améliorer la gestion du vannage en ouvrant les vannes du 15 octobre au 15 mars de chaque année. En revanche, suite à une visite technique de l'OFB, il est conclu « qu'en l'état, l'ouvrage du lavoir ne peut être considéré comme conforme vis-à-vis des obligations de résultats fixés en matière de circulation des espèces ». C'est pourquoi, la Préfecture de Saône et Loire, en 2020, insiste sur la nécessité de restaurer la continuité écologique au niveau du seuil du lavoir en proposant des solutions efficaces.



Objectifs de l'étude : La mission a pour objectif d'accompagner l'EPAGE Grosne dans les études préalables à la mise en œuvre d'une solution technique adaptée d'aménagement du seuil du lavoir pour restaurer la continuité écologique (sédimentaire et piscicole).

Bureau d'étude mandaté : Eau&Territoires

Montant total de l'étude : 25 050 € HT soit 30 060 € TTC.

Statut : Phase 1 (DIAG) réalisée

Financement : 70% par l'Agence de l'Eau RMC



## Etude : *Observatoire des assecs à l'échelle du bassin versant*

### Contexte :

Dans le cadre de son contrat de bassin 2023-2024, l'EPAGE Grosne souhaite caractériser par l'observation visuelle, le niveau d'écoulement de ses cours d'eau en période estivale. Ce suivi usuel débutera en 2023 et sera répété chaque année.

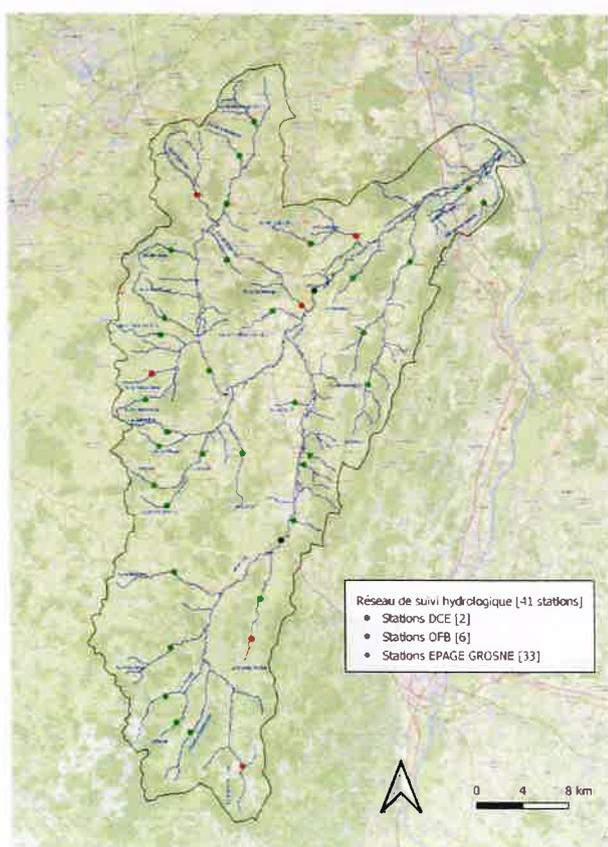
L'EPAGE Grosne mettra en place le protocole « ONDE » de l'OFB. La phase de terrain s'effectuera de façon systématique de mai à septembre et aux alentours du 25 de chaque mois (+/- 2 jours). Un suivi complémentaire pourra se mettre en place en dehors de la période mai-septembre si la situation le nécessite.

A chaque campagne, les observations seront rentrées sous un projet SIG et les données seront reportées sur la plateforme « Enquetedeau ». Les données seront catégorisées selon 3 niveaux d'observation (écoulement visible, écoulement non visible, assecs).

L'EPAGE Grosne élaborera rapidement des cartes à chaque campagne qui seront transmis aux différents partenaires pour les comités sécheresse.

### Objectifs de l'étude :

- Caractériser les étiages affectant les cours d'eau en été (intensité, durée...);
- Mieux anticiper et gérer les situations de crise ;
- Analyser les phénomènes hydrologiques dans le temps (court, moyen et long terme).



### Programme d'observation des assecs sur le bassin versant de la Grosne Rapport 2023



## Travaux : *Entretien de la Jussie*

### Contexte :

Plantes amphibies originaires d'Amérique du Sud, la Jussie a été introduite dans le Sud de la France dans les années 1820.

Sa qualité esthétique a par la suite conduit à sa commercialisation comme plante d'ornement pour les plans d'eau et les bassins. Grâce à sa capacité de croissance très rapide, cette espèce forme rapidement des herbiers étendus et compacts qui échappent rapidement à tout contrôle et sont capables de coloniser puis d'envahir littéralement les milieux naturels.



Au cours de ces trois dernières décennies, la jussie s'est rapidement propagée dans les zones humides et ce, à l'échelle d'une grande partie du territoire national.

Très peu présente sur le Grand Est de la France, cette espèce exotique aquatique envahissante originaire d'Amérique du Sud, est apparue dans le val de Saône au début des années 2000 (Haute Saône, Jura, Ain) mais la plupart des foyers avaient alors été gérés a priori à temps pour éviter toute propagation.

En Saône-et-Loire, département jusque-là apparemment préservé, elle a subitement été observée en multiples sites autour de Chalon-sur-Saône. Ainsi, depuis 2012, de nombreux foyers sont régulièrement découverts en amont et en aval de Chalon, sur la Saône comme sur des affluents, des lacs ou d'autres zones humides...

En 2016, les premiers foyers de Jussie ont été découverts sur la Grosne à Marnay.

Afin de lutter contre sa propagation, l'EPAGE a mis en place un plan de gestion pluriannuel d'entretien de cette plante. Ce projet s'intègre dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur la Grosne aval, du moulin Neuf à la confluence avec la Saône, y compris la Frette et les milieux aquatiques annexes. L'objectif recherché est bien une éradication totale de la Jussie tant qu'elle n'est pas encore trop étendue.

Entreprise mandatée : Fougère

Montant total de l'étude : 21 000 € HT soit 25 200 € TTC.

Statut : Travaux 2023 réalisés

Financement : 90% par le FEADER



EPAGE  
5, place du marne  
71200 CLUNY  
☎ : 03 82 13 44 91  
✉ : epage@epage.fr

### Compte rendu d'exécution des prestations – Rapport 2023

#### 1. Généralités

##### 1.1 Missions de l'EPAGE Grosne

L'EPAGE intervient spécifiquement sur les missions d'intérêt général dans le cadre de la compétence GEMAPI déléguée par les EPCI-PP adhérents. Ces missions sont définies dans le chapitre I. de l'article L221-7 du code de l'environnement aux articles 1°, 2°, 5° et 6°, à savoir :

- 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les zones à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° : La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 6° : La protection et la restauration des zones, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations côtières riveraines.

##### 1.2 Description du projet

Plantes amphibies originaires d'Amérique du Sud, la jussie a été introduite dans le Sud de la France dans les années 1820.

Se qualité esthétique a par la suite conduit à sa commercialisation comme plante d'ornement pour les plans d'eau et les bassins. Grâce à sa capacité de croissance très rapide, cette espèce forme rapidement des herbiers étendus et compacts qui échappent rapidement à tout contrôle et sont capables de coloniser puis d'envahir littéralement les milieux naturels.

Au cours de ces trois dernières décennies, la jussie s'est rapidement propagée dans les zones humides et ce, à l'échelle d'une grande partie du territoire national.



## Travaux : *Travaux de gestion sédimentaire et de confortement de berge sur la commune de Sercy*

### Contexte :

En rive droite de la Grosne, sur la commune de Sercy, s'est formé un atterrissement qui accentue le phénomène d'érosion de la berge communale en rive gauche. Ainsi, l'EPAGE du bassin Versant de la Grosne à pour projet, l'enlèvement de cet atterrissement (150m<sup>3</sup>) et une protection de la berge en technique végétale « type peigne » sur environ 45ml.

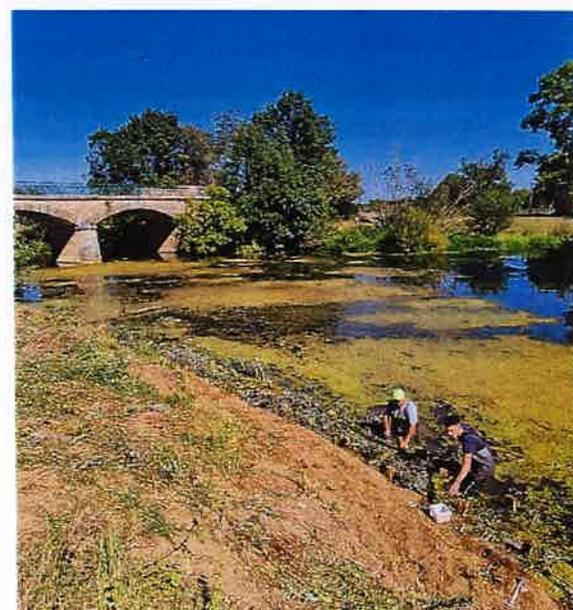
L'atterrissement est situé en aval d'un ouvrage sur environ 40m de long pour 12m de large.

L'EPAGE souhaite un retrait des sédiments sur environ 0,3m de hauteur afin de retrouver une lame d'eau à l'étiage. Ce qui représente un volume à extraire de 150m<sup>3</sup>. Un débroussaillage au préalable du terrassement sera nécessaire.

Les sédiments seront laissés sur place ou utilisés en matériaux de remblai pour la protection de berge.

La protection de berge sera réalisée en technique de génie végétale « type peigne » sur 45 mL.

Schéma descriptif du projet \_Sercy



Entreprise mandatée : EURL CHENOT

Montant total de l'étude : 11 360 € HT soit 13 632 € TTC.

Statut : Travaux 2023 réalisés

Financement : EPAGE GROSNE

## Travaux : *Travaux de mise en défens de la Guye et du Ru de la Feuillouse sur les communes de Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Huruge.*

### Contexte :

La Guye est le principal affluent de la rivière Grosne et draine un sous-bassin versant de 428km<sup>2</sup>. Elle prend sa source à Saint-Hélène, dans le département de Saône-et-Loire et conflue avec la Grosne au niveau de Malay. La Guye traverse au total 63 communes du bassin versant de la Grosne.

Cette rivière s'écoule dans un secteur très rural avec en rive droite, des prairies et forêts et en rive gauche, des prairies, forêts mais aussi des champs cultivés. L'urbanisation, elle, reste très faible. Salornay-sur-Guye est la commune en aval la plus peuplée avec 873 habitants (INSEE, 2020).

Le projet de mise en défens se situe sur la partie médiane du cours d'eau et sur le Ru de la Feuillouse, affluent en rive droite de la Guye, sur les communes de Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Huruge. Les zones projets feront l'objet de plusieurs aménagements agricoles (passages à gué, abreuvoirs solaires...) et de l'installation de clôtures barbelés ou électriques sur les tronçons qui en sont dépourvus.

### Objectifs de l'étude :

Dans le cadre des travaux de restauration et de protection des cours d'eau du bassin versant de la Grosne, l'EPAGE Grosne souhaite mettre en défens les cours d'eau de son territoire.

Ce projet consiste à installer plusieurs aménagements agricoles (passages à gué faisant office d'abreuvoirs, des abreuvoirs à pompe solaire et des clôtures) sur les parcelles concernées qui auront pour objectif de :

- Faciliter l'abreuvement du bétail ;
- Protéger les bovins d'agents pathogènes ;
- Lutter contre la dégradation et le piétinement des berges ;
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges ;
- Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau.



Entreprise mandatée : EURL CHENOT

Montant total de l'étude : 57 036 € HT soit 68 443,2 € TTC.

Statut : Travaux 2023 réalisés

Financement : 80% par la Région BFC

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

## Animation / Sensibilisation / Communication

- Participation à une soirée débat « L'eau, bien commun à préserver et à partager », organisée par l'association Action solidarité rurale (ASR).

**Vendredi 7 avril à 20h**  
**St Gengoux le Nal**  
Salle du Foyer rural



**L'eau,  
bien commun  
à préserver  
et à partager**

**Comment agir localement ?**

Soirée-débat avec **Fanny Fontanel**, chargée de mission de l'EPAGE\* du bassin de la Grosne  
et **Cyril Combler**, technicien assainissement

\*Établissement Public d'Aménagement et de gestion de l'eau  
Organisé par ASR: association Action Solidarité Rurale  
Contact et renseignements : 03 85 96 21 85  
Impression par rose online

- Participation à la journée du « Bien-Vivre Ensemble » de la CC du Clunisois le samedi 23 septembre 2023



Activités pédagogiques autour des espèces aquatiques présentes dans la Grosne

